

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil publié le 3 janvier 2022

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL Nº 01 – JANVIER 2022

Recueil publié le 3 janvier 2022

PREFECTURE DE LA VENDEE

CABINET DU PREFET

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES (DDFIP)

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

Délégation de signature est donnée à Madame LOUINEAU Alexandra, inspectrice des finances publiques, et à Madame DRAPIER Anne-Cécile, inspectrice des finances publique





DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service de gestion comptable de Yon-Vendée;

Vu le code de commerce et notamment son article L622-24;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16;

ARRÊTE

Article 1 - Délégation de signature est donnée à :

Nom et prénom des agents	Grade	
BERNON Catherine	Inspectrice des finances publiques	
GYPTEAU Marie-Claude	Inspectrice des finances publiques	
VALAIS Arnaud	Inspecteur des finances publiques	

adjoint es au comptable chargé du service de gestion comptable de Yon-Vendée, à l'effet :

- a) de signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que ceux nécessaires pour ester en justice ;
- b) de signer tous actes d'administration et de gestion du service ;
- c) de le représenter en toutes circonstances.

Article 2 - Délégation de signature est donnée à :

Nom et prénom des agents	Grade	
RABAUD Nadine	Contrôleuse principale des finances publiques	
THIBAUDEAU Valérie	Contrôleuse principale des finances publiques	

à l'effet :

d) de signer les virements de gros montants et/ou urgents, les virements internationaux ainsi que le représenter auprès de la Banque de France;

- e) de le représenter pour toute opération auprès de La Poste ;
- f) de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration.

Article 3 - Délégation de signature est donnée à

Nom et prénom des agents	Grade
MAISONNIER Marie-Françoise	Contrôleuse principale des finances publiques
ORVEAU Pascal	Contrôleur principal des finances publiques

à l'effet 1

- g) de signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- h) de signer les délais de paiements d'un montant inférieur à 1 500€ et / ou d'une durée inférieure à 8 mois ;
- i) de recevoir toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous débiteurs des divers services dont la gestion lui est confiée;
- j) de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration concernant exclusivement la recette publique locale.

Article 4 - Délégation de signature est donnée à :

Nom et prénom des agents	Grade
DEGUIL Laurent	Contrôleur principal des finances publiques
HUBRECHT Alain	Contrôleur principal des finances publiques

à l'effet :

- k) d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;
- l) de payer toutes les sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelques titre que ce soit, par tous créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;
- m) de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes payées; signer récépissé, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration concernant exclusivement la dépense publique locale;

Article 5 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Vendée.

À La Roche sur Yon, le 01/01/2022

Le comptable public du SGC Yon-Vendée

Vincent LARRIEU





DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service de gestion comptable de Sud Vendée Littoral;

Vu le code de commerce et notamment son article L622-24;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

ARRÊTE

Article 1 - Délégation de signature est donnée à Madame LOUINEAU Alexandra, inspectrice des finances publiques, et à Madame DRAPIER Anne-Cécile, inspectrice des finances publiques, adjointes au comptable chargé du service de gestion comptable de Sud Vendée Littoral, à l'effet de signer :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que ceux nécessaires pour ester en justice;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2 - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Durée et montant
MIGLIERINA Loïc	Agent	12 mois et 500 €
POUPET Sandrine.	Agent	12 mois et 500 €

Article 3 - Délégation de signature est donnée à l'effet de :

- a) signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- b) d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;
- c) recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;
- d) donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration;
- e) le représenter pour toute opération auprès de La Poste ;
- f) signer les virements de gros montants et/ou urgents, les virements internationaux ainsi que le représenter auprès de la Banque de France;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade
GUERIN Dominique	Contrôleur
PAVOT Caroline	Agent

Article 4 - Délégation de signature est donnée à M. Yann JEZEQUEL, contrôleur principal des Finances publiques, équipier mobile d'accueil, à l'effet de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 3 mois et porter sur une somme supérieure à 1000 €;

Article 5 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Vendée.

À Luçon, le 03/01/2022

Le comptable

Loic BÉCOT